

Communiqué de presse

Nanterre, le 10 mars 2023

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DÉPARTEMENT / VILLE DE MEUDON

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine et Denis Larghero, Maire de Meudon, ont signé le 4^e contrat de Développement entre le Département et la Ville de Meudon. Ce contrat (2022-2024) apporte un soutien financier à la commune de 9 123 974 €.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux communes, le Département apporte un appui financier régi par un partenariat contractuel couvrant une période triennale. Le contrat de Développement Département / Ville regroupe ainsi les subventions versées aux communes. Ce dispositif affirme le rôle de partenaire du Département auprès des communes tout en leur permettant d'engager des projets structurants avec une aide financière pérenne.

Le montant du soutien financier départemental pour la ville de Meudon s'élève à **9 123 974 €** et est réparti comme suit :

- **6 788 966 €** en investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Rénovation-extension de l'école Ferdinand Buisson et requalification de ses abords	2 700 000 €
Rénovation de la halle marché maison rouge	1 677 500 €
Rénovation de la crèche de la Croix du Val	506 966 €
Construction du pôle intergénérationnel Paul Houette	1 110 000 €
Rénovation et mise aux normes de la chapelle Saint-Georges dite du potager du Dauphin	794 500 €
Sous-total investissement	6 788 966 €

- **2 335 008 €** en fonctionnement (en valeur de base)

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 412 961 €
Activités culturelles	858 354 €
Coordination gérontologique	63 693 €
Sous-total fonctionnement	2 335 008 €

Il s'agit du quatrième contrat de développement signé avec la ville de Meudon. Le montant en investissement par rapport à la période 2019-2021 (3 592 000 €) a augmenté de 89 % pour atteindre 6 788 966 € sur la période 2022-2024.

Depuis 2013, le Département met en œuvre des contrats de développement avec les 36 communes de son territoire afin de faire émerger et de soutenir des projets locaux. Au total, 122 contrats ont été approuvés avec les communes ce qui représente un montant de 760 millions d'€ (502 millions d'€ en investissement et 258 millions d'€ en fonctionnement). En comparaison avec la période 2010-2012, les financements départementaux ont quasiment été multipliés par 6 en investissement. Le montant des contrats en fonctionnement sera revalorisé chaque année en fonction de l'inflation.

CONTACT PRESSE

Célia DAHAN

01 47 29 32 32/ cdahan@hauts-de-seine.fr



www.hauts-de-seine.fr

